12 heures d'Etel - Endewen Trophée Alré-Péche

Avec l'aimable soutien des partenaires suivants :

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE













12H D'ETEL ERDEVEN – TROPHEE ALRE PECHE

Samedi 29 juin à 20h00 au dimanche 30 juin 2013 à 08h00

EQUIPE DE 2 PECHEURS - NOMBRE D'EQUIPES LIMITE A 80

IMPORTANT

L'inscription ne sera enregistrée que si le bulletin comporte 2 noms et uniquement s'il est accompagné de son règlement par chèque. Aucune inscription ne sera prise après la date de clôture du 18 juin (date de réception).

L'ENSEMBLE DES CHEQUES DE REGLEMENT DES INSCRIPTIONS NE SERA REMIS EN BANQUE QU'A PARTIR DU 18 JUIN 2013.

Nous vous avisons que la participation au concours implique votre acceptation de la possibilité de parution dans la presse (régionale ou nationale), sur les sites du Guidel Surfcasting Club et d'Alré Pêche des photos pouvant être prises, ainsi que sur des vidéos promotionnelles de la manifestation.

L'inscription aux 12h sous-entend l'acceptation totale du règlement de cette manifestation. En aucun cas ce dernier ne pourra être remis en cause avant ou pendant le déroulement de cette épreuve.



Tél: 02 97 65 33 90

Guidel Surfcasting Club



Bulletin d'inscription aux 12H d'ETEL / ERDEVEN

(Ecrire en lettres majuscules)

Equipier 1		
Nom:		Prénom :
Adresse:		
Code Postal :	Ville:	
Tél:	E-mail :	
Club (si licencié FFPM) :		
Equipier 2		Dránom
Nom:		Prénom :
Adresse:	VCII.	
Code Postal :	Ville:	
Tél:	E-mail :	
Club (si licencié FFPM) :		
Montant de l'inscription pour l'équi	pe : 60 €uros	
Chèque à libeller au nom du : Gui	del Surfcasting Club	
Bulletin d'inscription + chèque à er	nvoyer à :	
Jean Jacques THIMONNIER - Gui	del Surfcasting Club	
12, résidence Parc Kerhuen - 5652	20 GUIDEL	





12 H d'ETEL ERDEVEN TROPHEE ALRE PECHE

PROGRAMME

SAMEDI 29 JUIN 2013

- 15 H 00	Accueil des participants SALLE DE LA CRIEE à ETEL
- 15 H 30	Tirage au sort de la place par un représentant de l'équipe ou par le Président du
	Guidel Surfcasting Club en cas d'absence de celle-ci.
- 16 H 15	Briefing sur le règlement : présence indispensable des équipes.
- 16 H 45	Remise des sacs commissaires.
- 17 H 00	Départ et installation des compétiteurs sur la plage de Kerminihy.
- 20 H 00	Début du concours (pétard)

DIMANCHE 30 JUIN 2013

- 8 H 00	Fin du concours (pétard).
	Retour à la SALLE DE LA CRIEE à ETEL
- 9 H 00	Petit déjeuner offert par le Guidel Surfcasting Club
	Pesée – Classements – Tirage de la Bourriche
- 11 H 00	Proclamation des Résultats – Remise des Prix

NB : les lots ne seront remis qu'aux gagnants présents





12 Heures d'Etel / Erdeven Règlement

Article 1:

Le concours est ouvert à toutes et à tous. L'engagement d'une équipe implique de sa part l'acceptation du présent règlement et d'un éventuel additif décidé par les organisateurs. Ces derniers sont seuls habilités à trancher en cas de litige ou de réclamation.

Les participants de moins de 18 ans concourent sous la responsabilité de leurs parents.

Article 2:

La durée du concours a été fixée à 12 heures

- Début du concours Samedi 29 juin 2013 à 20 heures. (PM : 22h26 coef : 67)
- Fin du concours Dimanche 30 juin 2013 à 08 heures. (BM : 04h47 coef : 61)

S'il y a annulation du concours, le montant des inscriptions sera remboursé.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter momentanément ou définitivement le concours pour toute raison de sécurité climatique ou indépendante de leur volonté.

Deux coups de pétard consécutifs signifieront l'arrêt immédiat de la pêche, un coup donnera le signal éventuel de la reprise.

En cas d'orage, au signal d'arrêt de la pêche, les participants devront immédiatement retirer les lignes de l'eau et placer toutes les cannes à plats, y compris les cannes de réserve.

En cas d'arrêt définitif en cours d'épreuve, la pesée déterminera le classement.

Article 3:

L'épreuve se déroule par équipe de 2 (deux) pêcheurs avec <u>2 (deux) cannes en action</u> de pêche par équipe.

Article 4:

Chaque équipe sera commissaire de l'équipe située à sa droite. Ex : équipe N°2, commissaire de l'équipe 1, équipe 3 de l'équipe 2, etc...

Par conséquent, l'équipe N°1 ne sera pas commissaire.





L'avant dernière équipe sera commissaire des deux équipes situées respectivement à sa droite et sa gauche. Ex : dernière équipe n°80. L'équipe 79 est commissaire des équipes 78 et 80.

A la fin du concours chaque équipe devra procéder aux vérifications d'usage (signature de la fiche par les pêcheurs et le commissaire) et rapporter à la pesée le sac (ou les sacs) poissons de l'équipe (ou des équipes) dont elle est commissaire.

L'équipe N° 1 n'aura rien à rapporter.

L'avant dernière équipe devra rapporter les sacs des équipes situées immédiatement à sa droite et à sa gauche.

Article 5:

Le pêcheur se déplace vers l'équipe commissaire (équipe de gauche) pour faire mesurer son poisson et non le contraire.

Chaque équipe doit <u>faire immédiatement et impérativement</u> contrôler son poisson par l'équipe commissaire.

Les poissons non contrôlés par les commissaires seront considérés comme nuls.

Article 6:

L'emplacement des équipes, matérialisé par un piquet numéroté, doit être impérativement respecté (20 mètres entre chaque équipe).

A défaut, la disqualification pourra être prononcée.

Article 7:

Compte-tenu de la nature du site, un strict respect de l'environnement doit être observé.

Le passage de la dune pour l'accès à la plage se fera exclusivement par les chemins piétonniers existants et matérialisés.

Les abris de pêche ne sont autorisés que sur la plage.

L'organisation vous demande pour la sécurité et le respect de la nature de laisser un passage de 5 m entre le haut de la plage et l'emplacement de votre poste de pêche.

Les barbecues et les feux de camp sont interdits.

L'emplacement réservé à l'équipe devra être rendu propre sous peine de disqualification.





Article 8:

Tous les modes de pêche du bord aux appâts naturels sont autorisés (pêche sur le fond, lancer-ramener).

Les modes de pêche dits au Buldo – Flotteur - Lancer-Ramener sont permis sous réserve de ne pas gêner les autres concurrents, auquel cas les organisateurs pourront intervenir et interdire cette technique à l'équipe qui ne respecterait pas ses voisins.

Nous recommandons à chaque pêcheur de prévoir des plombs suffisamment lourd, avec et sans grappin, en fonction de l'état de la mer, et en quantité suffisante, afin de ne pas gêner les concurrents les plus proches. L'utilisation des grappins pourra être rendue obligatoire par les organisateurs si les conditions de mer l'exigent.

Par mesure de sécurité, un arracher est obligatoire sur les moulinets équipants les cannes de surfcasting.

Article 9:

Chaque équipe ne pourra utiliser que <u>2 (deux) cannes en action de pêche</u>. Elle pourra avoir en réserve plusieurs cannes de rechange, (en retrait du poste de pêche et sens opposé à la mer). Ces dernières devront être montées jusqu'à l'émerillon, pince ou agrafe seulement (sans bas de ligne).

Les bas de ligne pourront être préparés et eschés à l'avance, en n'importe quel nombre.

Article 10:

Le bas de ligne ne devra comporter au maximum que trois hameçons simples de quelque genre que ce soit (hameçons triples ou doubles interdits).

L'utilisation d'hameçons inox ou autres qui ne sont pas corrodés par l'eau de mer est interdite.

Le starlight sur le bas de ligne est autorisé.

Article 11:

<u>Par mesure de sécurité, pendant toute la durée du concours, interdiction</u> <u>absolue de rentrer dans l'eau.</u> (Plage à forte déclivité, sable mou et courants latéraux).





Obligation pour la nuit de se munir de son gilet réfléchissant (gilet de voiture).

Article 12:

Il est admis que chaque équipe utilise l'appât naturel (ou alimentaire) de son choix. Amorçage interdit.

Article 13:

La taille des poissons figurant sur la fiche commissaire doit être impérativement respectée.

Après mesure et inscription de la longueur sur la fiche commissaire, les poissons du tableau n'atteignant pas la taille légale devront impérativement être remis à l'eau vivants, sous peine de disqualification.

Si le poisson a profondément engamé, il est préconisé de couper le fil si nécessaire pour ne pas blesser le poisson.

En cas de litige à la pesée, mesure avec la règle étalon.

Ne seront comptabilisés que les poissons au-dessus de 20 cm, mesure prise du bout du museau à l'extrémité de la queue (sauf tacauds et vives qui iront à la pesée).

Tous les poissons, soumis à une taille légale de capture, et sous cette maille devront être remis correctement à l'eau après mesure par les commissaires.

Les poissons qui ne figurent pas sur la grille de la fiche commissaire et au-dessus de 20 cm seront envoyés à la pesée (ainsi que par exception les tacauds et les vives)

Les poissons destinés à la pesée doivent être présentés <u>morts et propres</u> (bien les rincer de leur sable avant de les mettre dans le sac).

Article 14:

Chaque équipe (pêcheurs nommément inscrits) effectue seule les différentes actions, pêcher, escher les hameçons, décrocher les poissons ou les remettre à l'eau.

Toutefois, lorsqu'une prise présente un certain danger (congre, raie, ...) ou en cas de capture d'un gros poisson, il est admis de se faire assister par d'autres concurrents / commissaires.





Article 15:

Le classement se fera au poids.

A égalité de poids, l'équipe qui aura pris le plus petit nombre de poissons sera prioritaire.

S'il y avait encore égalité (même poids, même nombre de poissons), l'équipe qui aura pris le plus gros poisson sera prioritaire. En cas de nouvelle égalité (mêmes poids, nombres de poisson et même poids pour le poisson le plus gros), les deux équipes seront classées exæquo.

Article 16:

Un lot sera décerné à chaque participant, suivant le classement des équipes.

Les lots ne seront ni échangés ni repris.

Dans le cas où plusieurs équipes seraient ex-æquo (voir article 15), un tirage au sort entre les équipes sera alors effectué pour l'attribution des lots associés aux places.

Article 17:

Les lots non réclamés à la fin de la manifestation, par les équipes participantes, resteront au bénéfice du club organisateur.

Article 18:

Ne seront enregistrés définitivement que les bulletins d'inscription mentionnant les 2 noms/prénoms et adresses, accompagnés du règlement par chèque (date butoir de réception le 18 juin 2013).

Les chèques seront déposés en banque à partir de cette date.

Article 19:

Nombre de places limité à 80 équipes

Article 20:

Tout manquement à l'un ou plusieurs articles de ce règlement pourra entraîner la disqualification de l'équipe par les organisateurs, sans remboursement des frais d'inscription ni réception d'un lot.







Image aérienne





